



La nationalité française par filiation

Par **radjasoufiane**, le **19/08/2014** à **15:19**

Bonjour, mon grand père maternelle est français par déclaration reconnitive faite la nationalité en 2003, j'ai formulé une demande de certificat de prendre la nationalité ou un résidence par filiation au service de la nationalité des français nés et établis hors de France 30; rue du château des rentiers PARIS CEDEX en date du 11/08/2014 et j'attende le reçu. l'intéressé (moi) je suis née avant la déclaration reconnitive faite par mon grand père c'est à dire en 1993, j'ai été encore mineure âgée de 10ans. puis-j' avoir plus d'éclaircissement sur mon cas s'il vous plait Je voudrais d'avoir si le service de la nationalité française peut accepter mon cas! Est-ce que pouvez vous me indiquer pour trouver d'autres solutions ? Et puis j'ai ma grande mère qui habite au FRANCE toute seule ; vieille veuve femme. Est ce que j'ai le droit pour résider avec elle au bute de lui aider et faire une garde malade!!

J'espère vous avoir aider avec ces informations. N'hésite pas à revenir vers moi si t'as besoin de plus d'info.

Dans l'attente veuillez agréer chers destinataires de ce service de mon profond respect